

QUE FAIRE EN CAS D'INCAPACITÉ DE TRAVAIL DE L'APICULTEUR·ICE ?

Contactez les personnes identifiées pour prendre le relais

CONTACTS DES PROCHES EN CAS D'URGENCE

1) Nom : N°téléphone :
Prénom : Email :
2) Nom : N°téléphone :
Prénom : Email :

CONTACTS DES COLLÈGUES EN CAS D'URGENCE

1) Nom : N°téléphone :
Prénom : Email :
2) Nom : N°téléphone :
Prénom : Email :

En cas de nécessité d'intervention,
bien s'organiser pour prévenir des risques

- Toujours avoir une piqûre adrénaline en cours de validité avec soi
- Prévenir de son trajet lorsque l'on va seul·e aux ruches ou en transhumances
- Avoir une ou deux combinaisons en plus pour les pompiers ou le SAMU
- Contacter l'ADANA pour connaître les accompagnements possibles

Retrouvez toute la communication en cas de difficultés sur
www.adana-asso.fr

Mise à jour du 26/08/2026